

Le Petit Pléchatellois



Mairie de Pléchatel
Tel : 02 99 57 41 68
Fax : 02 99 57 52 56
Courriel: mairie@plechatel.fr

Horaires Mairie

Du Lundi au vendredi :
08h -12h / 14h -17h
Samedi matin :
08h - 11h

La Poste

Mardi, jeudi, vendredi :
09h30-12h / 14h30-17h
Mercredi : 14h30-17h
Samedi : 09h30 - 12h

Bibliothèque

Mercredi : 14h à 16h
Jeudi : 16h à 18h
Samedi et Dimanche :
10h à 12h

Assistants Maternelles
www.assistantsmaternels35.fr

Assistante Sociale

Prendre Rendez- vous
avec Mme Denier au
02 99 44 83 00

Permanences Pharmacies

Appelez le 32 37

INFORMATIONS MUNICIPALES

Retrouvez le Petit Pléchatellois et bien d'autres informations
sur le site www.plechatel.fr

Informations des Services Départementaux sur la réglementation des busages existants le long des routes départementales.

Lors des derniers jours de l'année 2009, suite aux fortes précipitations, les services départementaux ont été amenés à intervenir en urgence pour déboucher des ponts d'entrée de champ obstrués par la végétation existante provoquant ainsi des inondations sur la voirie départementale, avec le risque d'avoir des accidents de la circulation pouvant être graves notamment pour des raisons d'aquaplannings. L'entretien des points d'entrée revient réglementairement aux utilisateurs potentiels comme précisé à

l'article 3 de la permission de voirie qui les a autorisés à réaliser un busage assorti de l'obligation d'entretien.

Cette recommandation s'applique également à la voirie communale.

En cas de non respect de cette obligation d'entretien, le Département se réserve le droit le cas échéant de suspendre la permission de voirie accordée qui reste bien entendue précaire et révocable.

COLLECTE DES SACS JAUNES



Afin d'éviter que le contenu des sacs jaunes s'éparpille avec le vent ou le passage des animaux, nous vous invitons à vérifier qu'ils soient bien fermés.

Merci de ne pas utiliser ces sacs pour les déchets ménagers, mais uniquement pour le tri sélectif.

Si vos sacs jaunes ne sont pas collectés, vous pouvez joindre Mr PAITEL au 06.32.70.52.97.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons nés en mars 1994 doivent se faire recenser en Mairie dans le mois suivant leur 16^{ème} anniversaire en se munissant du livret de famille.

Suite à de récents petits désagréments liés à des épisodes de gastro, nous avons pris conscience de la nécessité d'avoir des vêtements de change au sein du restaurant scolaire ainsi que dans les locaux de la garderie/centre de loisirs. C'est pourquoi, nous recherchons quelques vêtements pratiques (type jogging) pour garçons et filles de 3 ans à 10-12 ans ainsi que des sous-vêtements. Merci de votre collaboration. Vous pouvez déposer votre don à la Mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2010

Excusés : Céline LECOMTE, Joël HAMON, Dominique GICQUEL

Révisions simplifiées et modification du P.L.U

Suite à la délibération du 22 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de soumettre a enquête cinq révisions simplifiées et une modification simplifiée du PLU. Après présentation du rapport émis par le commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal adopte le Plan Local d'Urbanisme modifié en respectant les remarques et propositions présentées. Celui-ci entrera en vigueur au 1^{er} février 2010.

Construction d'un préau attenant à la salle du Chatellier – choix des artisans

Concernant la construction d'un préau attenant à la salle municipale du Chatellier, le Conseil Municipal décide de retenir les sociétés moins disantes, à savoir maçonnerie : SARL JOUAUX de Pléchatel (5154 €), charpente : SARL NEVEU de Poligné (1625 €) et couverture : Didier MICAULT de Pléchatel (1564.43 €).

Choix du maître d'œuvre aménagement de la rue des Maréchaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été effectuée pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue des Maréchaux. Six propositions ont été adressées à la Mairie à l'issue de l'appel d'offres :

- COLLIN Michel – Cesson Sévigné	: (pas d'offre de prix)
- Ouest Aménagement – St Herblain	: 25 225 € HT
- DECAMPS Nathalie – La Guerche de B.	: 40 000 € HT
- Horizons Paysage et Aménagements – Vannes	: 30 300 € HT
- LEBER – Guichen	: 25 250 € HT
- ABE Paysagiste – Pacé	: 26 575 € HT

Selon l'article 6 du règlement de la consultation, les candidats auditionnés le 26 janvier en présence des membres de la commission d'appel d'offres ont été classés en tenant compte à 50% de l'offre et 50% de l'audition. Après analyse des différents dossiers, et conformément aux critères mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société LEBER de Guichen. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Nomination d'un élu référent « service à la population »

Suite à la demande du Pays des Vallons de Vilaine, Mme PERCHER Christine est désignée à l'unanimité référent « Service à la Population ».

Règlement de formation pour le personnel communal

Le Conseil Municipal accepte le règlement de formation destiné aux agents de la collectivité. Celui-ci a pour objet de réglementer les conditions dans lesquelles se déroulent les formations (droits et obligations du personnel...) ainsi que les conditions de prise en charge des frais liés à la formation.

Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 septembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de prescrire une enquête publique relative l'aliénation d'une partie d'un chemin rural (CR 251) situé à Brémalin. Suite à l'enquête qui a eu lieu du 27 novembre au 11 décembre 2009 inclus, considérant que les parcelles attenantes au chemin ont leurs accès principaux par les voies communales VC 17 et RD 51, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder une partie du chemin à Mr TREVIN Damien et fixe le prix de vente à 1 € le m², il autorise Mr le Maire à signer les actes de ventes du bien. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du bénéficiaire de la vente.

Location de terre – bail rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame SAULNIER Franck, demeurant au lieu-dit Mardin à Pléchatel ont demandé l'autorisation d'exploiter la parcelle cadastrée YK 64 située au lieu-dit « Les Grées d'Uzel », d'une surface agricole cultivable de 5 ha, appartenant à la Commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande. Un bail d'une durée de 9 années est établi, moyennant un fermage fixé à 83.88 € l'hectare indexé sur l'indice de référence du 1^{er} octobre 2009. Le fermage variera à partir de la deuxième année en fonction de l'évolution de l'indice départemental tel que défini par arrêté préfectoral. Mr le Maire est autorisé à signer le bail.



Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes :

- Parcelles ZC 71, d'une superficie de 44 m², ZC 68 de 16110 m² située Le Perray.
- Parcelle ZR 416, d'une superficie de 1000 m², située La Haute Grée.
- Parcelles ZV 36 d'une superficie de 135 m² et ZV 194 de 360 m².

Règlement des factures de transport pour les trajets effectués par l'école du Chatellier pour l'utilisation de la salle de sports

L'école Privée du Chatellier a adressé une demande de prise en charge des frais de transport pour l'utilisation de la salle des sports pendant 10 séances pour la classe de CMI-CM2. Le coût de ce service est estimé à 78.50 € par navette. Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Prise en charge des frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe spécialisée hors commune.

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié, qui pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques primaires et maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes, le Conseil Municipal décide de participer au coût de fonctionnement d'un enfant de Pléchatel scolarisé en classe d'intégration à l'école publique élémentaire Jean Charcot de Guichen pour l'année 2009/2010. A titre indicatif, ce montant s'élevait en 2009 à 240.97 €.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 1er Mars 2010

ETAT CIVIL

Mariage



Le 13 Février 2010

Virgil THÉBAULT, cariste et Céline THÉRET,
technicienne de laboratoire, domiciliés 35230
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Naissance



Le 11 février 2010

Enzo PAVOINE,
La Chapelle de Bagaron



URBANISME - Permis de Construire

Date de la demande	Nom et adresse du demandeur	Adresse du Chantier	Nature des Travaux
21.01.2010	GERARD Franck et Sandrine 3, Rue St Pierre	10, Rue du Parc	Extension d'une maison d'habitation

URBANISME - Déclarations de Travaux

Date de la demande	Nom et adresse du demandeur	Adresse du Chantier	Nature des Travaux
20.01.2010	MELLET Maryvonne 35000 RENNES	4, Rue des Trois Soleils	Construction d'un abri de jardin
08.02.2010	SOULARD-LEFEUVRE Guillaume et Nathalie 35150 CORPS NUDES	19, Rue de Rennes Le Chatellier	Construction d'un abri de jardin
11.02.2010	BERTIER-GUILLEMOT Sandrine et Anthony La Renoulais	La Renoulais	Installation de capteurs solaires pour production d'eau chaude

INFORMATIONS GENERALES



PROGRAMME MARS 2010

"Hôtellerie - restauration"

Découvrez la diversité d'un secteur qui recrute"

Lundi 8 mars

14h-15h30 : Quelles réalités, quelles opportunités ? quels chemins pour y accéder ? Témoignages d'employeurs et de professionnels.

15h30-17h : Venez rencontrer, échanger avec des professionnels de la restauration traditionnelle, rapide, collective, de l'hôtellerie (conseils, informa-

tions, recrutement...).

15h30 -17h : Se mettre à son compte : Information et conseils sur la création et reprise d'entreprise.

Samedi 13 mars : L'IFHOR organise une journée portes-ouvertes - Campus de Ker Lann.

Pendant le mois de mars : "Cap sur l'entreprise !"

Venez découvrir concrètement les métiers de l'hôtellerie-restauration en visitant des établissements du territoire. Aux berges du lac (Goven), Mac Donald (Bain de Bretagne), Hôpital St Thomas de Villeneuve (Bain de Bretagne).

Des informations pratiques sur le secteur (Point Accueil Emploi) PAE et Point Information Jeunesse (PIJ).

Inscription obligatoire : Céline Poirier : 02 99 57 02 20

meif.pvv@paysdesvallonsdevilaine.fr





SE PROTEGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

LES MESURES A PRENDRE

- Fermez à clés les portails et portes d'accès à votre propriété.
- Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, blindage...) et équipez celle-ci d'un judas et d'un en trebâilleur pour reconnaître votre visiteur.
- Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet, elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- Installez des dispositifs de surveillance (système d'alarme seul ou avec vidéo protection si nécessaire).
- Eclairiez votre jardin en réalisant un détecteur de présence.
- Ne laissez pas d'échelles ou échafaudage entreposés à proximité.
- Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler.
- N'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur et notez les numéros de série.

PENDANT VOTRE ABSENCE

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins, une personne de confiance, indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de vos proches, votre date de retour...
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre).
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

LES REFLEXES A ADOPTER

- Dissimulez ce qui pourrait tenter un cambrioleur (bijoux, argent, chéquier, cartes de crédit, code confidentiel...).
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation. Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs.
- Si des individus prétendent être des agents de l'Etat (policiers, agents des eaux...), demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute, composez le **17**).
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.
Un renseignement anodin peut être utile et aider les enquêteurs.

PROTEGER VOS VEHICULES.

- Verrouillez systématiquement les portes et fenêtres de votre automobile.
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sacs à main, téléphone portable...).
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières.
- Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE.

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices indispensables aux opérations de police technique et scientifique.
- Appelez directement la gendarmerie en composant le **17**.
- Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires et titres volés.
- Dressez un inventaire des objets dérobés.
- Prévenez votre assureur.

***La sécurité n'est pas que l'affaire des forces de l'ordre.
Elle est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous.***



VIE DES ECOLES



FEST NOZ

L'APEL organise un fest-noz au profit de l'école du CHATELLIER le samedi 6 mars à 21 heures à la salle polyvalente de PLECHATEL.

Deux groupes animeront cette soirée, l'un, « KAS DIGAS » avec un répertoire breton et l'autre, « D'ICI et D'AILLEURS » plus folk avec initiations aux danses pour tous.

C'est peut-être une première à PLECHATEL et ce sera l'occasion pour tous de pratiquer ou découvrir la musique et la danse dans une ambiance où la convivialité est toujours là.

L'entrée sera de 6€ par adulte et gratuite pour les enfants et il y aura bien sûr une buvette et des gâteaux et des crêpes.

Vous serez les bienvenus....

Les Bureaux APEL/DGEC



PORTES OUVERTES A L'ECOLE ST MICHEL

Samedi 27 mars prochain se dérouleront de 9h30 à 12h00 les portes ouvertes de l'école Saint-Michel.

A cette occasion, les enfants vous présenteront une exposition sur la sécurité routière, thème d'un travail qui aura concerné pendant trois semaines les enfants de la maternelle jusqu'au CM2.

Les enseignants seront également là pour vous présenter le travail effectué dans leur classe et des responsables des différentes associations de l'école pourront vous expliquer leur rôle.

Si vous êtes éventuellement intéressé(e)s pour inscrire votre enfant l'année prochaine à l'école Saint-Michel, vous pourrez également rencontrer Yannick Angeron, le Chef d'Etablissement.

MR ANGERON

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

FETE DE LA SAINT PIERRE - SAMEDI 26 JUIN 2010

Comme nous le savons tous, la fête de la Saint Pierre est l'un des événements majeurs pour notre commune. Notre volonté est de maintenir cette manifestation.

Cependant, les membres du bureau du Comité des Fêtes souhaitant prendre un peu de recul, la Mairie lance un appel à toutes les bonnes volontés souhaitant s'investir dans cette journée festive. Aidés des anciens "rôdés" à l'événement, vous pourrez redonner un nouvel élan à cette journée.

Si vous souhaitez intégrer cette équipe et vous impliquer vers de nouvelles activités, nous vous invitons à participer à la réunion qui aura lieu le :

Vendredi 5 mars 2010 - Salle Tonneraye à partir de 20h30.

L'équipe municipale

JOIE ET AMITIE

L'assemblée générale a eu lieu le 23 janvier avec une forte participation. Cette année, 15 nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre, qu'ils soient les bienvenus. Lors de l'élection du bureau, les trois membres sortant n'ont pas souhaité se représenter :

Il s'agit de Mme DENIS Marie, membre depuis 1997

Mme ESNAUD Lina, membre depuis 2001

Mr BRULÉ Daniel , membre depuis 2003

Merci pour ce qu'ils ont apporté au club pendant tout ce temps. Ont élus en remplacement : Mr SALMON Jean-Claude, Mme ARRONDEL Lucienne, Mme BRULÉ Danielle. Tous ont été élus à l'unanimité.

Au cours de cette réunion, Mme Marie GENDROT a été nommée présidente d'honneur avec les félicitations du bureau. **Toujours plein d'activité, pour cette année 2010 nous vous proposons le programme suivant :**

vant :

- 17 avril : concours de belote
- 30 avril : musée du textile à Cholet
- du 10 au 20 mai : voyage en Turquie
- 24 juin : buffet froid à Pléchatel
- courant juin : une sortie pédestre
- du 9 au 15 septembre : voyage dans le Lubéron
- 18 novembre : pot au feu
- courant décembre : le Puy du Fou « spectacle dans l'esprit de la nativité

Voici un joli programme, plein de bonne humeur, et pour tous renseignements et inscription, joindre Mme Danielle JOUAUX au 02 99 57 56 14.

Mme JOUAUX

Conférences



UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DU PAYS DE BAIN -

Conférence Salle de cinéma
Le Scénario - Rue du Chêne Vert

Judi 11 mars 2010

À 15 heures

« Madame de Sévigné et les Bretons »

Mr DUGOU Serge
Ecrivain et historien

Judi 08 avril

À 15 heures

« Le Campagnonnage »

Mr MAZET Josselin
Prévôt des compagnons du devoir

Informations : référent Pléchatel :
Bernard JOLIVEL : 02 99 57 48 56

LES CLASSES

Nous vous rappelons que les classes « O » se dérouleront le 4 avril prochain à Pléchatel.

Programme de la journée :

- 09h30 : Messe
- 10h30 : Dépôt de la gerbe au monument aux morts
- 10h45 : Verre de l'amitié
- 11h30 : Photo souvenir près de la salle polyvalente
- 12h30 : Repas convivial
- 19h30 : Buffet
- 21h30-22h : Soirée dansante

Nous rappelons à toute les personnes concernées et intéressées par les classes « o » de rendre réponse avant le 19 mars auprès de :

- Dominique GICQUEL, 14 chemin de la Rochelle : 06 80 82 36 63
- Yves PIHÉRY, la Porte : 06 82 13 10 54
- Nicolas DEMY, le Pont Guisson : 06 32 40 63 70
- Monique HORHANT, la Havardière : 02 99 43 85 32

Les personnes n'ayant pas reçu d'invitation, et qui sont des Classes, peuvent également contacter les personnes ci-dessus.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010

06 Mars	Fest-Noz - Ecole Privée du Chatellier
14 Mars	Loto - Ecole St Michel
14 Mars	Trial motos - Moto club
20 Mars	Repas du CCAS
28 Mars	Marché de Printemps - Comptoir Paysans
04 Avril	Classes 0
11 Avril	Rando pédestre - Les Amis du Chatellier
25 Avril	Cochon grillé - UNC
01 Mai	Cochon grillé/Galettes saucisses - Les Amis du Chatellier
01 Mai	Festival des motos anciennes
6-9 Mai	Exposition « Guerre 39/45 » -UNC
08 Mai	Rallye touristique - Ecole du Chatellier
29 Mai	Cochon grillé - JA
06 Juin	Kermesse école St Michel
13 Juin	Raid VTT 100kms
13 Juin	Kermesse école du Chatellier
12/13 Juin	Exposition Gilbert RIHET « sur les chemins de St Jacques » à la chapelle du Chatellier
24 Juin	Buffet froid - Club de l'amitié
26 Juin	Fête de la St Pierre
24 - 25 Juillet	Trial 4x4
3-4 Septembre	Forum des associations
11 -12 septembre	Trial loisirs du Pays Gallo - Moto club
18 -19 Septembre	Randonnée VTT et pédestre
25 Septembre	Repas - Foyer des jeunes
09 Octobre	Repas à thème - Les Amis du Chatellier
16 Octobre	Soirée moules frites - APE Henri Dès
18 Novembre	Repas - Club de l'amitié
10 Décembre	Arbre de Noël - APE Henri Dès
11 Décembre	Arbre de Noël - Ecole St Michel
12 Décembre	Arbre de Noël - Ecole du Chatellier
31 Décembre	Réveillon St Sylvestre

Le Petit Pléchatellois

Déchetterie Bain de B.
Horaires HIVER du 1^{er} novembre au 31 mars :
Lundi : 9h - 12h30/14h - 17h
Mercredi et vendredi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h30/ 14h - 17h

Permanences du Député Jean-René MARSAC

**9 mars
6 avril**

Informations à la mairie de
Bain de Bretagne
au 02 99 72 12 16

UFC QUE CHOISIR

1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque
mois de 14h à 17h à la Mairie
de Bain de B.

PERMANENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAIN DE BRETAGNE

PACT ILLE ET VILAINE

Amélioration de l'habitat
Sans rendez-vous avec Mme
DELAUNAY
4^{ème} mardi de chaque mois
de 09h30 à 12h

DDE

Le 1^{er} lundi de chaque mois
Prendre rendez-vous au
02 99 43 70 80

ARCHITECTE CONSEIL

Sur rendez-vous avec
Mr MANNEHEUT
au 02 99 02 20 11
1^{er} ou 2^{ème} mercredi du
mois de 09h à 11h30 et le
dernier vendredi du mois de
14h à 17h

ADIL

(Information sur le logement)
Sans rendez-vous avec
Mme LELIEVRE
2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois
de 9h à 12h30

Merci de nous communiquer vos articles à paraître dans le prochain mensuel pour le 20 mars 2010 dernier délai.